www.rivieres-usses.com

N°4

DÉCEMBRE 2016

# Papyr'usses

## LE MAGAZINE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

FAUNE, FLORE, ZONES HUMIDES

# UNE RICHESSE FRAGILE À PROTÉGER !

SMECRU
SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES

Papyr'Usses
LE MAGAZINE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

**UNE QUESTION, UN AVIS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !**

**SMECRU**
107, route de l'Église – 74910 BASSY
04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com
**www.rivieres-usses.com**

*Envoyez-nous votre adresse mail à* ***contact@rivieres-usses.com*** *pour vous abonner à notre newsletter !*

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Christian Bunz
**RÉDACTION / CONCEPTION**
Terra Publica
**PHOTOGRAPHIES**
SMECRU / D. Parcollet – Club Photo Seyssel / ASTERS – D. Lopez-Pinot – A. Guillemot J. Souquet-Basièges / FDAAPPMA 74 / H. Beraud Ingénierie
**IMPRESSION**
Imprimé sur papier recyclé
Lamazière Imprimeur
24 000 exemplaires

Les Usses CONTRAT DE RIVIÈRES

## LE CONTRAT DE RIVIÈRES

C'est un accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers de l'eau (pêcheurs, agriculteurs, industriels...), les associations et différents partenaires institutionnels. Il permet d'intervenir de manière globale et concertée sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire appelé « bassin versant ». Signé en 2014, le Contrat de rivières des Usses a plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité de l'eau,
- entretenir les rivières au quotidien,
- protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...),
- mieux partager la ressource,
- sensibiliser les usagers de l'eau.

Le SMECRU, Syndicat de rivières des Usses, est en charge de sa mise en œuvre.

## LE BASSIN VERSANT

Ce territoire, sur lequel s'applique le Contrat de rivières, est l'échelle cohérente de gestion de l'eau, car ce qui se passe en amont a des conséquences sur la situation en aval. Toutes les eaux qui coulent ou s'infiltrent sur ce bassin versant convergent vers un même point pour finir leur course dans les Usses.

*Découvrez, joint à Papyr'Usses, notre guide pratique pour aider les riverains de la rivière à entretenir leur portion de cours d'eau !*

## ÉDITO

# « POURSUIVONS LE CHEMIN ENSEMBLE »

En janvier 2014, les collectivités locales, les agriculteurs, les industriels, les associations et les partenaires institutionnels et techniques s'engageaient ensemble pour notre ressource en eau, en signant le Contrat de Rivières des Usses. Près de trois ans plus tard, un bilan à mi-parcours est en cours de réalisation.

Notre mobilisation peut déjà se féliciter de belles réussites, avec par exemple, la mise en œuvre du plan de gestion de la rivière et des berges, du plan de lutte contre la Renouée du Japon, la réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles primaires, l'adhésion de la plupart de nos communes à la démarche « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »...

Mais les chantiers sont encore nombreux. Ces prochains mois seront entre autres consacrés à l'élaboration du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du bassin versant. Ce document identifiera des solutions partagées et durables, pour pallier le déficit en eau sur notre territoire. D'importants travaux démarreront en parallèle en 2017 pour faciliter notamment la remontée des poissons en rivières. À découvrir également dans cette édition, les premiers projets de restauration des zones humides.

Notre engagement au service de la rivière, des hommes et du territoire des Usses se poursuit. Nous comptons sur chacun d'entre vous !

Bonne lecture.

**Christian BUNZ**
*Président du SMECRU*

## L'ACTU

### ADIEU PRODUITS CHIMIQUES !

À compter du 1er janvier 2017, la loi Labbé interdira le recours aux pesticides pour entretenir les espaces publics. Il en sera de même pour les jardins des particuliers, début 2019.

Pour aider au changement de pratiques, le SMECRU a récemment réuni près de 80 personnes (élus et techniciens des communes) pour **une démonstration de matériels et techniques alternatifs** : désherbage mécanique, thermique, paillage, techniques préventives... Les communes engagées dans la démarche « Zéro pesticide pour nos villes et villages » vont également bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'achat de matériel (à hauteur de 80 %).

*Vous aussi rejoignez le mouvement en jardinant autrement. Tous nos conseils pratiques dans notre guide « Zéro pesticide dans mon jardin, ma commune et mes cours d'eau » à télécharger sur www.rivieres-usses.com*

### LES PETITS AMBASSADEURS DES USSES

Grâce au Contrat de Rivières, 43 classes de primaire ont déjà profité d'ateliers pédagogiques sur le thème de l'eau (125 demi-journées d'animation sur 2015-2016). En 2017, une nouvelle formule sera proposée aux enseignants. Pendant une semaine, le professeur abordera le thème de l'eau dans les différentes matières enseignées, grâce aux livres de bord fournis par le SMECRU. Quatre thèmes seront proposés : **le manque d'eau, la biodiversité, la qualité de l'eau et le fonctionnement de la rivière**. Le professeur mènera également une sortie de terrain avec l'appui éventuel des associations naturalistes locales, membres du Réseau Empreintes. Et pour conclure en beauté, une création artistique sera réalisée par les élèves. Elle pourra être présentée aux parents et faire l'objet d'une rencontre inter-classes. Démarrage prévu en septembre 2017 !

### HIVER MOINS SALÉ. NATURE PRÉSERVÉE.

**Le salage des routes est une cause importante de pollution des cours d'eau.** Et même s'il n'a lieu que quelques semaines dans l'année, l'impact peut se prolonger bien après la saison hivernale. Le SMECRU s'associe donc à la politique du Département de non-salage systématique des routes. Le sel est uniquement utilisé à la fin de la chute de neige et pour lutter contre le verglas. Le Syndicat de Rivières sensibilise également les communes à un salage raisonné des voiries communales.

## UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION POUR VANZY ET CHESSENAZ !

Les eaux usées, parfois rejetées directement en rivière sans aucun traitement, sont une source de pollution des Usses. À Vanzy, les hameaux de Chatenod, Marteret, Peguet, Mons et Chez Martian seront bientôt raccordés à l'assainissement collectif grâce à la construction d'**une station d'épuration, à filtres plantés de roseaux**. « *Les roseaux accéléreront le développement des bactéries qui épurent l'eau. Elles sont présentes dans le sable et les graviers en fond de bassins* » explique Romain Champion du bureau d'études H. Beraud Ingénierie. Pour connecter les 260 habitants à cette station, **près de 4 km de réseaux d'eaux usées sont également en cours de réalisation**. Inscrite au Contrat de Rivières des Usses, cette opération d'1,8 million d'euros HT, est pilotée par la Communauté de Communes de la Semine. La mise en service est prévue au 1er semestre 2017.

*« Ces travaux, réalisés par un groupement d'entreprises locales, permettront de protéger le pompage d'eau potable des Vorziers. En parallèle, nous en profitons pour renouveler 2 km de réseau d'eau potable, cette dernière action est pilotée par le Syndicat des Eaux de la Semine »*

**JEAN-YVES MÂCHARD**
*Maire de Vanzy*

### DU CÔTÉ DES PETITES USSES...

Le SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy) construit actuellement un nouveau réseau d'assainissement le long de la route d'Annecy. Ce collecteur permettra de transférer les eaux usées actuellement traitées à la station d'épuration de la Balme de Sillingy (vétuste et dont les capacités arrivent à saturation) vers l'usine de dépollution des eaux de Sallenôves, mise en service en 2010. Cette dernière fera l'objet d'une extension des capacités de traitement de 2 000 à 4 000 Équivalent Habitants*. La mise en service est prévue début 2018, la station de la Balme de Sillingy sera ensuite démantelée.

**** EH = Unité permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.***

*Pêche électrique d'inventaire, réalisée par la Fédération Départementale de Pêche*

# CHECK-UP* GÉNÉRAL POUR LES USSES

**L'équipe du SMECRU travaille activement à la mise en place de son Observatoire. L'objectif est de suivre et d'évaluer l'état de santé du milieu aquatique, et de voir comment il réagit aux différentes actions du Contrat de Rivières. Un moyen également de réajuster ces opérations si besoin et d'évaluer leur efficacité.**

## LES POINTS OBSERVÉS

**La qualité de l'eau,** avec notamment un suivi en continu de la température de l'eau via des enregistreurs et la réalisation de prélèvements pour mesurer les pollutions.

**La quantité d'eau** grâce à des campagnes de jaugeage pour suivre les débits des rivières en période d'étiage (juin à octobre).

**Le suivi morphologique des cours d'eau,** notamment l'évolution spatiale du lit de la rivière et de la ripisylve**, via des campagnes de photos aériennes et un suivi topographique.

**Les peuplements piscicoles,** avec des pêches d'inventaire pour identifier les espèces présentes et évaluer leur abondance.

* Bilan de santé

## POISSONS DES USSES : FOCUS SUR LES PEUPLEMENTS 2016

Le SMECRU a profité du diagnostic piscicole réalisé en 2016 par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique sur l'ensemble du bassin versant des Usses (64 points observés), pour relever des données sur les populations des Usses et ses affluents. « *Nous allons sélectionner, parmi ces 64 points, les secteurs de suivi annuel. Ils seront choisis en fonction de leur représentativité mais aussi des actions programmées dans le Contrat de Rivières.* » précise M. Chabanon, technicien du SMECRU.

### Comment ça marche ?

Ce diagnostic est réalisé grâce à des pêches électriques d'inventaire. « *On crée un champ électrique dans la rivière. Les poissons subissent une nage forcée avant d'être paralysés puis capturés à l'aide d'épuisettes.* » explique Céline Chasserieau, chargée d'études à la Fédération Départementale de Pêche.
Cette opération n'est pas dangereuse pour les poissons, qui sont après analyses, relâchés dans le cours d'eau. Certaines espèces trouvées sont caractéristiques de bonne santé du cours d'eau, d'autres de dysfonctionnements.

**Le manque d'eau** est souvent le principal problème. Cet été plus encore, de nombreux cours d'eau se sont retrouvés en étiage sévère (voire à sec) faisant augmenter la température de l'eau et accentuant la concentration des pollutions.

**La truite fario** en souffre, avec une présence moindre que dans d'autres territoires de Haute-Savoie. La souche méditerranéenne reste néanmoins représentée entre Frangy et le Pont de la Caille.

Le Fornant accueille des **barbeaux méridionaux** en amont et en aval de la cascade de Barbannaz. Une présence insolite puisque cette espèce fréquente traditionnellement les eaux du Sud-Est de la France.

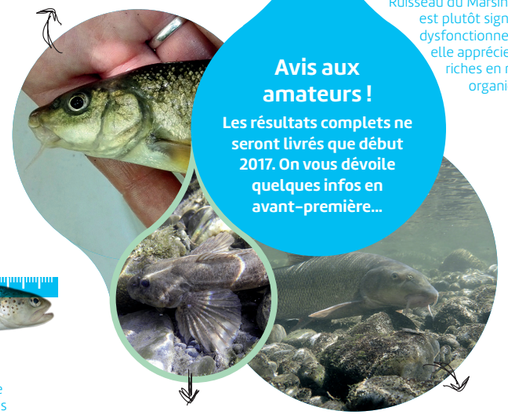

**Avis aux amateurs !**
**Les résultats complets ne seront livrés que début 2017. On vous dévoile quelques infos en avant-première...**

**Le chabot** est présent en abondance sur l'amont des Usses, l'aval du Fornant, et l'aval de la Godette. Cette présence est synonyme d'une certaine qualité du milieu.

**La loche franche** prolifère sur quelques secteurs (cours médian des Usses, Petites Usses, Flon, Ruisseau du Marsin), ce qui est plutôt signe d'un dysfonctionnement car elle apprécie les eaux riches en matières organiques.

Pour les pêcheurs friands de sensations fortes, l'aval des Usses accueille de beaux spécimens de **barbeaux fluviatiles** de plus de 60 cm !

**Ripisylve *Forêt naturelle, riveraine d'un cours d'eau ou plus généralement d'un milieu humide. Elle peut correspondre à un liseré étroit (boisements de berges) comme à un corridor très large (forêt alluviale).*

DOSSIER

# LES ZONES HUMIDES
## UN RÔLE FONDAMENTAL POUR GÉRER LA RESSOURCE EAU

**Sur un bassin versant, les eaux de pluie, les eaux souterraines, les eaux des rivières sont connectées les unes aux autres, du fait du ruissellement et des infiltrations. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans ce fonctionnement global. Riches d'un point de vue écologique (elles accueillent de nombreuses espèces), elles jouent naturellement bien d'autres rôles : régulation des débits des rivières, dépollution des eaux... Mais ces espaces précieux sont aussi très fragiles. En 30 ans, en France, la moitié a disparu en raison des activités humaines. Et même si la vitesse de dégradation s'est ralentie, le phénomène continue. Pour protéger et valoriser ces espaces stratégiques pour la ressource en eau, le Contrat de Rivières des Usses prévoit d'intervenir sur 18 zones dites « prioritaires » d'un point de vue hydraulique, en aidant les collectivités à y développer des projets. On vous explique tout...**

## Pourquoi les zones humides sont si utiles !

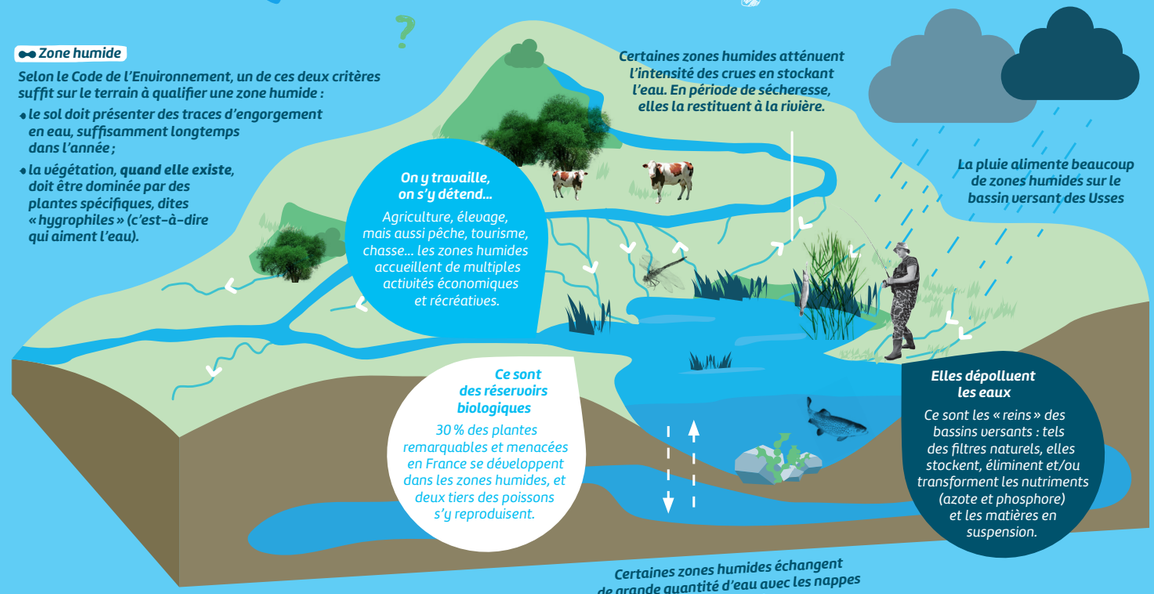

DOSSIER

# 18 ZONES HUMIDES PRIORITAIRES, 8 PROJETS LANCÉS !

**LES 18 ZONES HUMIDES IDENTIFIÉES DANS LE CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES ONT NOTAMMENT ÉTÉ SÉLECTIONNÉES PARCE QU'ELLES SOUTIENNENT LE DÉBIT DES RIVIÈRES EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, UN PROBLÈME MAJEUR SUR NOTRE TERRITOIRE. LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU LES COMMUNES VONT MAINTENANT Y RÉALISER DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR, AVEC L'APPUI TECHNIQUE ENTRE AUTRES D'ASTERS (CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LA HAUTE-SAVOIE), MISSIONNÉ PAR LE SMECRU. 8 PROJETS SONT DÉJÀ LANCÉS.**

## SENSIBILISER D'ABORD !

*« On constate encore, même si cela évolue dans le bon sens, un déficit de connaissance concernant les zones humides. Pour les préserver, la collaboration avec les mairies et les communautés de communes est essentielle : nous veillons à ce que ces sites soient bien protégés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), et tentons d'y faire émerger des projets de valorisation.*

*Pour la bonne réussite des projets, nous allons aussi commencer un travail d'animation avec les propriétaires et les usagers des sites, en particulier les agriculteurs (présents sur beaucoup de zones humides des Usses). La Chambre d'Agriculture va également intervenir avec nous auprès des exploitants en vue d'adapter certaines pratiques (intrants, engrais...) pour concilier leur activité économique et la préservation des espaces. »*

**Fanny SEYVE**
*Chargée de projets au SMECRU*

## Un plan de gestion sur 5 ans

Après un diagnostic écologique*, les collectivités de ces 8 sites vont prochainement engager leur plan de gestion. Ce document identifie les actions à réaliser, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. Parmi les opérations programmées : entretenir la végétation, restaurer l'écoulement de l'eau, les ouvrir au public... Ces interventions sont financées à hauteur de 70 à 80 % par l'Agence de l'eau, la Région, le Département, le reste par la collectivité porteuse.

**** Le diagnostic écologique permet de qualifier le type de zone humide, faire le point sur son fonctionnement et son niveau de dégradation ; il identifie également les espèces de faune et flore présentes.***

Les opérations débuteront vers la fin du 1er trimestre 2017. Pour les 10 zones humides restantes, l'élaboration des diagnostics et plans de gestion interviendra dès le printemps 2017.

## Et les autres zones humides du territoire ?

Au-delà des 18 identifiées au Contrat de Rivières, bien d'autres zones humides sont remarquables. Certaines font d'ailleurs l'objet de projets de valorisation et préservation réalisés dans d'autres cadres. C'est notamment le cas sur le plateau des Bornes où une dizaine de communes s'est rassemblée autour d'un programme commun.

LES FLEURS

**Le séneçon aquatique**
*Senecio aquaticus*
Il voit éclore ses fleurs jaunes en juillet-août.

**L'œillet superbe**
*Dianthus superbus*
Il mesure de 60 à 90 cm de haut. Sa tige est raffinée et ses feuilles d'un beau vert bleuté clair.

**L'orchis odorante**
*Gymnadenia odoratissima*
Très odorante comme son nom l'indique, elle est protégée dans plusieurs régions françaises dont la nôtre.

## APPRENEZ À LES RECONNAÎTRE...

**Notre territoire accueille une grande variété de zones humides. La plupart sont des plaines ou forêts alluviales (bordant les cours d'eau). On trouve aussi des anciens bras de rivières, des marais et des prairies inondables. La faune et la flore s'y épanouissent, avec des espèces parfois très rares.**

**Le cuivré des marais**
*Lycaena dispar*
Ce papillon rarissime potentiellement menacé à l'échelle mondiale, est présent uniquement dans 13 communes de Haute-Savoie.

LES BÊBÊTES

**La couleuvre à collier**
*Natrix natrix*
Elle se reconnaît au motif clair qu'elle porte sur la nuque. Sa taille varie généralement de 65 cm à 1,40 m mais elle peut atteindre 2 mètres !

**Le triton alpestre**
*Ichthyosaura alpestris*
Il fait partie de la famille des salamandres. Il doit son nom alpestris (alpestre) au fait qu'il peut se rencontrer à haute altitude.

# TESTEZ VOS CONNAISSANCES !

VRAI & FAUX

### 1 Une zone humide est un espace en eau.

Elle n'est pas forcément en eau tout le temps et l'eau n'est pas forcément visible en surface ! C'est plutôt un espace entre terre et eau. Un lac de 6 mètres de profondeur n'est par exemple pas considéré comme une zone humide ; mais les roselières en bordure de ce même lac le sont.

### 2 Les zones humides sont des réservoirs à moustiques.

FAUX

Dans la mesure où la biodiversité est de qualité et bien équilibrée, la présence de moustiques est maîtrisée car on y trouve de nombreux prédateurs (amphibiens, chauve-souris...).

### 3 Je dois déposer une demande d'autorisation pour réaliser un aménagement sur une zone humide.

VRAI

La sauvegarde des zones humides est une obligation légale. Toutes sont à prendre en considération lors d'un projet d'aménagement. Une autorisation d'urbanisme doit être obtenue (permis de construire) ainsi qu'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Avant tout projet, il faut envisager toutes les alternatives permettant d'éviter la zone humide, et/ou de réduire au maximum les impacts. Si aucune solution n'est possible, il faudra compenser à hauteur de 200 % de la surface perdue.

**Avant tout projet, consultez l'inventaire départemental des zones humides : goo.gl/HuPVKq**
*Attention ! Certaines zones ne sont pas encore recensées. Avant de vous lancer, contactez votre commune, la DDT (Direction Départementale des Territoires) ou le SMECRU.*

### 4 La préservation des zones humides fait disparaître des terres agricoles.

FAUX

L'agriculture n'est pas incompatible, dans la mesure où elle n'assèche pas et ne draine pas les terres. Les zones humides permettent même de disposer d'un fourrage différent, souvent de meilleure qualité, et d'une herbe à pâturer plus longtemps l'été, car elle y sèche moins vite.

LE COIN DU NATURALISTE

# LA DISCRÈTE ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS…

**Ce crustacé qui ressemble à un petit homard est difficile à apercevoir… Au-delà d'être très rare, l'écrevisse à pieds blancs n'apprécie pas la lumière, se cache le jour et s'active la nuit ! En Haute-Savoie, on trouve encore quelques spécimens notamment sur les bassins versants des Usses et du Fier. Mais comme partout en France, la population est en forte régression…**

Sur le territoire des Usses, l'écrevisse à pieds blancs ne vit plus que dans les petits ruisseaux en tête de bassin : le Fornant principalement, mais aussi dans les ruisseaux des Vorziers et de Saint-Pierre. Dans les années 30, elle était présente dans tous les cours d'eau du Département à l'exception des zones de haute montagne : soit 2 500 km contre seulement 40 km aujourd'hui !

La dégradation des milieux, associée à l'introduction d'écrevisses américaines (se reproduisant plus vite et souvent porteuses saines de la « peste de l'écrevisse »), sont les deux principales causes de cette régression.

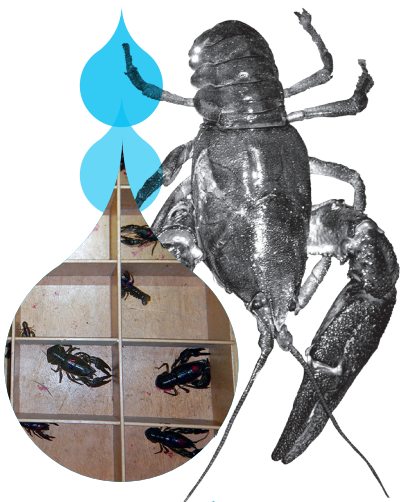

*FICHE D'IDENTITÉ*

- *Taille : jusqu'à 120 mm et 90 g.*
- *Reproduction : une fois dans l'année, d'octobre à novembre (30 à 40 œufs par ponte, contre 200 pour l'américaine !).*
- *Alimentation : carnivore jeune, elle devient végétarienne en vieillissant.*

« *Les écrevisses sont très sensibles aux pollutions et à la température de l'eau. Leur présence est un excellent indicateur de la qualité des cours d'eau. On peut espérer que les actions du Contrat de Rivières destinées à préserver et restaurer les milieux, permettront de sauvegarder les populations existantes.* »

**Philippe HUCHET**
*Fédération Départementale de Pêche 74*

## ÉCOCITOYENS DES USSES, AIDEZ-NOUS !

- **Ne la pêchez pas ! Espèce protégée, sa pêche est interdite en Haute-Savoie.**
- **Évitez d'ailleurs la pêche dans les secteurs où elle est présente.**
- **N'introduisez pas d'écrevisses, ni dans le cours d'eau, ni dans des mares ou étangs, quelle que soit l'espèce.**

On trouve 2 autres espèces autochtones sur le territoire des Usses : **l'écrevisse à pieds blancs d'Italie**, une cousine arrivée il y a plusieurs siècles et **l'écrevisse des torrents**, encore plus rare (seules 2 autres populations recensées en France).

# EN BREF

## Des abreuvoirs pour protéger les ruisseaux

**Lorsque des parcelles agricoles sont bordées ou traversées par des ruisseaux, ces derniers sont souvent utilisés comme point d'abreuvement pour le bétail. Mais le piétinement et les déjections des animaux sont problématiques pour nos rivières et la qualité des eaux. Ils érodent les berges, altèrent la végétation mais aussi les éventuels habitats et zones de ponte des espèces aquatiques.**

Pour éviter ces pratiques, le SMECRU prévoit d'aménager des abreuvoirs pour le bétail, à proximité des cours d'eau qui accueillent des écrevisses à pieds blancs.

Ces projets sont intégralement financés dans le cadre du Contrat de Rivières. Leur mise en œuvre est néanmoins mise en suspens car la Région Auvergne Rhône-Alpes n'a pas encore confirmé le maintien de la subvention sur laquelle elle s'était engagée en 2014.

## Natura 2000 : des « balades découvertes » en préparation

Savez-vous qu'une zone Natura 2000 se situe sur le territoire des Usses ? Cette démarche européenne vise à préserver des espèces et milieux naturels particulièrement rares. Notre territoire abrite l'un des sites les plus riches de Haute-Savoie. De Mons (Vanzy) au pont de Bassy, 9 espèces et 16 milieux naturels remarquables ont été recensés. En 2017, des sorties seront proposées par le SMECRU pour les découvrir. Le plan d'actions Natura 2000 prévoit aussi des opérations d'entretien des milieux et d'amélioration des connaissances.

## LES USSES ET VOUS

Envoyez-nous vos photos, anecdotes, poèmes, récits… ils seront peut-être publiés sur le site du SMECRU ou dans nos prochaines publications.
**contact@rivières-usses.com**

SMECRU SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES

*En partenariat avec :*
haute savoie le Département
agence de l'eau
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE